

## Conditions générales d'inscription et de participation UP Jura bernois

### Inscription :

- Les cours peuvent démarrer tout au long de l'année et le délai d'inscription est fixé à **7 jours** avant le démarrage du cours, afin de nous permettre de faire des relances, de confirmer ou d'annuler les cours.
- Sauf exception, **les inscriptions ne sont pas confirmées**. Veuillez noter sur vos agendas le début des cours auxquels vous vous êtes inscrit-e-s.

### Désistement :

- L'inscription est un **engagement dual**. En cas de désistement, la **totalité du prix du cours** est due. Une fois le délai d'inscription passé, les formateurs sont engagés et les cours confirmés.
- Les leçons manquées ne sont ni remboursées ni rattrapées.
- Le remboursement est effectué uniquement en cas de raisons majeures (accident, décès) ou sur présentation d'un certificat médical.

### Finance d'inscription :

- La finance d'inscription est à payer avant le début du cours par le n° Iban fourni sur la facture.

### Remboursement COVID-19 :

- Les cours payés qui non pas pu se dérouler seront remboursés sous forme de « bon ».
- Utilisable pour tous les cours UP Jura bernois dans un délais de 12 mois depuis l'émission du bon.
- Aucun montant ne sera remboursé en espèce.

### Responsabilité

- L'Université populaire jurassienne section Jura bernois décline toute responsabilité en cas d'accident survenant pendant les cours ou atelier.